

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2021
Affiché à la porte de la Mairie le 13 Juillet 2021

En application de l'arrêté municipal n°2020/019 du 08 Octobre 2020 dans le cadre des "Mesures barrières"

Etaient présents :

MM GUERNUT, SENECHAL, FLORIN, HILLION, LEFEBVRE, GAUDEFROY
MMES MORELLE, CRAMPON, TARGY, BRUXELLE, GABRIEL

Etait absente et excusée :

Madame POUILLARD Paméla

Procuration :

Monsieur MARTIN Jean-Pierre donne procuration à Monsieur FLORIN Claude
Monsieur DUFOUR Jean-Paul donne procuration à Monsieur GUERNUT Daniel
Madame LAUGIER Jeanine donne procuration à Madame MORELLE Martine

Secrétaire de séance : Madame GABRIEL

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de Séance : Madame GABRIEL Marie-José
- Adoption du compte rendu Session Ordinaire du 10 Juin 2021 – Secrétaire de Séance Monsieur Philippe GAUDEFROY
- Informations et Communications du Maire
- Etude des projets de délibérations

PROJETS DE DELIBERATIONS :

- N°1 – Panneaux photovoltaïques Projet LUXEL
- N°2 – Demande d'installation classée VALOR BAT
- N°3 – Fonds de concours – Projets Communaux – Commune de Condren

Séance extraordinaire

I. Informations et Communications du Maire

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Municipale d'avoir une pensée pour nos deux concitoyens décédés depuis notre dernière réunion

- Monsieur Jean-Luc CABOCHE employé aux Services Techniques de Condren, décédé à l'âge de 54 ans le 18 Juin 2021
- Monsieur Claude MORCEL décédé ce matin à l'âge de 70 ans, 51 Chaussée Brunehaut

A. Personnel Communal

Monsieur le Maire fait le point sur les deux arrêts de travail du personnel ; cette question devant être évoquée au cours de cette session.

B. Félicitations

Monsieur le Maire présente, au nom du Conseil Municipal, ses plus vives félicitations à notre collègue Hélène CRAMPON nommée Directrice d'École Maternelle à Chauny à effet de la rentrée de Septembre.

Il lui souhaite un excellent déroulement de carrière et plein de satisfactions professionnelles.

C. Conseil d'École du 29 Juin

Monsieur le Maire fait le compte rendu au Conseil du rapport de la réunion tenue à l'École le 29 Juin (3^{ème} Réunion de l'année scolaire).

Il fait part de son mécontentement sur le contenu de l'ordre du jour, sur le fond et la forme, souhaitant vivement que ce genre de réunion soit constructif et ce, dans le seul but et l'intérêt de nos petits Condriinois.

Il a également tenu à remercier les délégués de parents d'élèves pour leur implication dans la vie scolaire et l'aide proposée.

Monsieur le Maire retrace également la petite manifestation organisée à l'occasion de la remise des prix de fin d'année et des calculatrices aux élèves entrant en 6^{ème} au collège à la rentrée ; après-midi qui s'est très bien déroulé.

Monsieur le Maire précise également qu'il a dû faire intervenir une entreprise spécialisée pour la destruction de trois "cocons" de chenilles processionnaires logées dans le chêne en façade de l'établissement.

Il indique également que les travaux d'aménagement de la cuisine et de la bibliothèque viennent de débiter, comme prévu, ce mercredi.

Il invite les Membres du Conseil, qui le peuvent, à visiter ce chantier.

D. Maison 52 Chaussée Brunehaut

Comme décidé lors de la dernière réunion, les formalités en vue de la mise en vente de ce logement communal ont été engagées.

Un certificat d'urbanisme a été demandé.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée les estimations (fourchette haute et basse) sur lesquelles pourrait être envisagée la vente de ce logement.

La délibération définitive sera prise à la rentrée de Septembre avec fixation du prix affiché à la vente.

E. Réflexion et réorganisation des services

Monsieur le Maire, après exposé, demande aux élus de mener une réflexion sur l'organisation de deux services communaux

- Les Services Techniques
- La Salle Brunehaut

Il souhaite vivement qu'au cours du second semestre de cette année une réflexion de fond soit menée sur les différents modes de gestion pouvant être envisagés afin d'optimiser, d'améliorer et de réduire les coûts de fonctionnement.

Cette réflexion passera également par un travail sur le terrain à entreprendre dans le cadre de la Commission "Environnement".

Monsieur le Maire indique qu'il a donné mission aux Adjoints Messieurs DUFOUR et GUERNUT de mener ce travail, chacun dans le niveau de leur délégation.

Il faut, impérativement, que tout soit réglé avant la fin d'année afin de caler l'élaboration budgétaire 2022.

Affaire à suivre prioritairement.

F. Jardi'Aisne

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours aux Établissements Jardi'Aisne.

Tout laisse à penser que les nouveaux bâtiments seront opérationnels pour la rentrée de Septembre.

Reste à régler le problème d'accès pour les camions de livraison ; affaire en cours avec la CACTLF.

G. Ramassage déchets

Le problème soulevé et évoqué lors d'une précédente réunion a été solutionné ; le ramassage sera repris comme à l'origine.

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil sur ce que la CACTLF qualifie de "points noirs".

Il faudra être très vigilants.

II. Etude des projets de délibérations

a) Panneaux photovoltaïques

Après exposé, l'idée de voir sur la zone industrielle des panneaux photovoltaïques, source de revenus et d'environnement, plutôt que des terrains inoccupés, en friches ou servant de dépotoir est à privilégier.

DÉLIBÉRATION N°1 : Convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique – Panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée Municipale du projet présenté par la Société LUXEL, société par actions simplifiée au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé Cœur Défense – Tour B – 100 Esplanade Général de Gaulle 92 932 PARIS LA DÉFENSE CEDEX qui envisage la création d'une zone de panneaux photovoltaïques sur Condren.

L'aire d'étude totale se situe sur les terrains compris entre la Chaussée Brunehaut et le Boulevard du 32^{ème} RI sur Condren (Zone Industrielle).

Elle porte sur 11,3 Ha dont 5,3 Ha appartenant à la Commune (parcelle AH 30) ; le reste, en terrain privé, porterait sur 6 Ha (parcelle AH 31).

La Société LUXEL a pour activité le développement et l'exploitation de systèmes photovoltaïques connectés au réseau.

Ce projet de convention de mise à disposition doit permettre au demandeur de procéder à des études de faisabilité, de solliciter les autorisations nécessaires à la réalisation d'une centrale de production électrique photovoltaïque au sol.

Il vous est donc demandé de bien vouloir vous prononcer sur ce projet de convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés

- I. **ADOpte** le projet de convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique dans le but de permettre la réalisation des études de faisabilité, de l'obtention des autorisations nécessaires à la construction d'une centrale de production électrique photovoltaïque au sol sur Condren.
- II. **DIT** que cette convention ne porte que sur la parcelle AH 30 d'une superficie de 5,3 Ha appartenant à la Commune.
- III. **DIT** que l'ensemble des frais engendrés par cette convention, de ses suites et effets, seront exclusivement supportés par le demandeur à savoir la Société LUXEL.
- IV. **DIT** que la responsabilité de la Commune ne pourra, en aucun cas, être engagée ni recherchée dans le cadre des études de faisabilité.
- V. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec la Société LUXEL ; objet des présentes.

b) VALOR BAT

Le projet de délibération, à la demande du Conseil est amandé ; les élus n'acceptant plus d'imaginer des stockages de produits dangereux sur ce site.

Cela n'a que trop duré.

Ils s'étonnent que cette activité ait pu être exercée depuis de nombreuses années, sans autorisation, ni contrôle de la part des services de l'État.

DÉLIBÉRATION N°2 : Installation de collecte – triage – revente et valorisation de tous matériaux du bâtiment et de l'Industrie – SARL VALOR BAT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que par délibération N°2020/66 du 08 Septembre 2020 une motion a été votée à l'unanimité des Membres présents et représentés appelant tout particulièrement l'attention de Monsieur le Préfet sur l'activité de la SARL VALOR BAT et sur les dysfonctionnements sanitaires relevés (Inspection du 10.06.2020 dépôt de déchets d'amiante (déchets dangereux) compris entre une et sept tonnes) ; la situation dégradante de la zone industrielle, l'installation à proximité du captage d'eau potable de la ville de Tergnier à 750 mètres (périmètre de protection rapprochée et de protection éloignée du captage) ; le sens d'écoulement de la nappe et les risques de pollution.

A ce jour un arrêté préfectoral N° IC/2021/091 porte ouverture d'une enquête publique sur la demande d'enregistrement déposée par la SARL VALOR BAT pour l'exploitation d'une installation de collecte, triage, revente et valorisation de tous matériaux de bâtiment et de l'Industrie.

Cette enquête doit se dérouler sur la Commune de Condren du 23 Juillet 2021 au 23 Août 2021 inclus.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 5 de cet arrêté est appelé à donner son avis sur cette demande.

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- I. **RAPPELLE** les remarques formulées dans la délibération N°2020/66 du 08 Septembre 2020 et les craintes quant à l'environnement et les risques de pollution ; délibération sur laquelle aucun retour des services concernés n'a été reçu.
- II. **S'ÉTONNE** que cette demande d'autorisation n'intervienne qu'après des années d'activité sur ce site.
- III. **RAPPELLE** que lors d'une inspection en date du 10 Juin 2020 des dépôts de déchets dangereux ont été relevés (déchets d'amiante).
- IV. **DEMANDE** à Monsieur le Préfet, comme exprimé dans sa délibération N°2020/66 du 08 Septembre 2020, de ne pas autoriser l'exploitation d'une telle activité de dépôts, de stockage et de traitement de déchets déclarés et reconnus dangereux au centre de Condren.
- V. **ÉMET** le doute sur la notion de tous matériaux de l'Industrie.

c) Fonds de Concours

DÉLIBÉRATION N°3 : Fonds de Concours « Projets Communaux » - Commune de Condren

Vu l'article L 5216-5 § VI du CGCT disposant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés,

Vu les délibérations n°2020-212 et n°2021-071 de la Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier – La Fère décidant de l'instauration d'un dispositif de fonds de concours à destination de ses Communes membres pour la réalisation d'aménagements ou d'équipements de proximité,

Vu la demande d'aide financière de la Commune formulée en date du 19 Mai 2021 relative au financement de la création d'une aire de jeux à l'École des « 4 Chemins »,

Vu la délibération n°2021-108 de la Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier – La Fère en date du 28 Juin 2021 attribuant à la Commune un fonds de concours et fixant son montant à 2 060,00 €

Considérant le plan de financement de l'opération tel que repris dans le tableau suivant :

Coût prévisionnel HT de l'opération	19 619,00 €
Subvention DETR	7 847,60 €
Subvention API	4 904,75 €
Participation de la CACTLF	2 060,00 €
Participation communale	4 806,65 €

Vu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'un montant maximum de 2 060,00 € afin de participer au financement de la création d'une aire de jeux à l'École des « 4 Chemins » dont le coût est estimé à 19 619,00 € HT.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

III. Prochaine session du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine session aura lieu en Septembre ; la date n'étant pas encore arrêtée.

Le Secrétaire de Séance sera Monsieur Daniel GUERNUT.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

"Attention aux variants".

Séance levée à 19h30.

----0----

La Secrétaire de Séance

Madame Marie-José GABRIEL

Signatures du Conseil Municipal du 08 Juillet 2021 :

Monsieur FLORIN Claude Maire	Monsieur DUFOUR Jean-Paul 1 ^{er} Adjoint	Madame MORELLE Martine 2 ^{ème} Adjoint
Monsieur GUERNUT Daniel 3 ^{ème} Adjoint	Monsieur SENECHAL Dominique	Monsieur MARTIN Jean- Pierre
Madame CRAMPON Hélène	Monsieur HILLION Patrick	Monsieur LEFEBVRE Fabrice
Madame TARGY Michelle	Madame POUILLARD Paméla	Madame LAUGIER Jeanine
Madame BRUXELLE Maryse	Monsieur GAUDEFROY Philippe	Madame GABRIEL Marie- José